



l'esprit Club Alpin

REGLEMENT ALPIN TRAIL DE PICHAMURIS 2020

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM (CD13 FFCAM) organise **les samedi 7 et dimanche 8 novembre 2020** la 6ème édition de l'ALPIN TRAIL DE PICHAMURIS, comprenant les épreuves suivantes :

ATTENTION CES EPREUVES NE SONT PAS DESTINEES AUX MARCHEURS, AUX RANDONNEURS.

	Expert	Elite	Sport
KM	79,4 km	32,8 km	16,3 km
D+	4230	1890	710
Départ	8 nov à 02h00	8 nov à 8h30	8 nov à 10h30
Retrait dossards	Samedi 7 nov de : 14h à 17h & de 22h à 01h00 Briefing à 01h40	8 nov de 6h à 8h Briefing à 8h15	8 nov de 9h à 10h Briefing à 10h15
Bâtons	Autorisés	Interdits	Interdits
Barrières horaires	Base 4,5 km/h jusqu'au retour à Pichauris (km 47), puis 5 km/h jusqu'à l'arrivée	Piste DFCI au pied du Garlaban : km 19 : H+4h00 (4,75 km/h) ----- Mise hors course à H+6H15 ; Le Défens, km 29,5 (4,75 km/h)	Mise hors course à H+5H00 (3,26 km/h)
Balisage	oui	oui	oui
Points UTMB	4	2	0
Trace officielle	https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/103968	https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/103970	https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/104261
Nombre max de dossards	400	400	200
Total dossards	1000		

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE PARCOURS EXPERT :

- **Le téléchargement de la trace officielle est vivement conseillé. L'organisateur ne peut être tenu responsable des débalisages sauvages ou des actes d'incivisme.**
- **Pour les Experts :**
 - **course en partie de nuit**
 - **contrôle strict du matériel de sécurité lors de la remise des dossards**

Comité départemental des Clubs Alpains et de Montagne (CD13 FFCAM)
14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

www.alpintrail.fr



L'esprit Club Alpin

- **soyez conscient.e de votre niveau avant de vous inscrire. Barrières horaires strictes.**

Ces épreuves sont ouvertes à tous, femmes ou hommes, licenciés ou non, avec les minimas d'âge suivants le jour de la course:

- Alpin Trail Expert ≥18 ans
- Alpin Trail Elite ≥18 ans
- Alpin Trail Sport ≥16 ans

Les parcours sont présentés sur www.alpintrail.com et font foi.

Challenges particuliers :

Challenge des Trails de Provence : Le parcours Elite de l'Alpin Trail de Pichauris 2020 constitue une manche du challenge des Trails de Provence : description complète sur www.trailsdeprovence.fr

Alpi Trail Tour : Tous les parcours de l'Alpin Trail de Pichauris 2020 constituent une manche de l'Alpi Trail Tour 2020. L'édition 2020 de ce challenge regroupe des trails organisés par des clubs affiliés à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne : description complète sur ffcam.fr

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION - INSCRIPTIONS

L'inscription vaut connaissance et acceptation du présent règlement. Elle s'effectue exclusivement en ligne sur le site www.kms.fr

L'inscription est effective lorsque le concurrent a :

- dûment complété le bulletin d'inscription en ligne;
- **réglé les frais d'inscription, incluant les frais de la plateforme d'inscription**
- délivré une autorisation parentale (pour les mineurs le jour de l'épreuve – parcours Sport)
- signé électroniquement la charte éco-responsable proposée par l'organisateur
- délivré un certificat médical d'absence de **contre-indication** :
 - à la pratique du sport en compétition
 - ou de l'athlétisme en compétition
 - ou de la course à pied en montagne en compétition
 - datant de **moins de un an à la date de la compétition.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Concernant les licences :

- **Si vous êtes licencié FFA :** vous présentez votre licence au moment de l'inscription : Attention : les licences Santé, Encadrement et Découverte délivrées par la FFA ne sont pas acceptées.

Comité départemental des Clubs Alpins et de Montagne (CD13 FFCAM)
14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

www.alpintrail.fr

Page 2 sur 10



l'esprit Club Alpin

- **Si vous êtes licencié UFOLEP** : votre licence est acceptée uniquement s'il apparaît au dos "athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- **Si vous êtes licencié FFCO** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied
- Si vous avez une **licence sportive délivrée par une autre fédération agréée** (ex : FFTRI, FFCAM...), la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** doit impérativement apparaître sur la licence (au recto ou au verso).

Les membres de la FFCAM, à jour de leur cotisation le jour de l'épreuve, bénéficient d'une réduction de 10% jusqu'au 11 octobre 2020 minuit. Présentation obligatoire de la licence FFCAM le jour de l'épreuve. A défaut, paiement de la différence ou non-distribution du dossard.

La réduction FFCAM est valable pour les parcours Expert, Elite et Sport.

Le prix comprend l'inscription à la course (dossard), l'accès aux ravitaillements (ravitaillements des parcours et zone d'arrivée), la collation d'après course, des lots offerts par les partenaires de la manifestation, les photos et vidéos de la course, le vestiaire.

Les inscriptions :

- Sont ouvertes sur kms.fr le 01/04/2020 à 8h00.
- Sont majorées à compter du 15/10/2020 à 00h01.
- Sont closes dès l'atteinte des volumes suivants :
 - Alpin **Sport** : 200 dossards
 - Alpin **Elite** : 400 dossards
 - Alpin **Expert** : 400 dossards

Aucune inscription sur place.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment selon les contraintes administratives ou réglementaires qui pourraient lui être imposées par les différentes autorités.

Droits d'inscriptions (hors frais de plateforme) :

	Jusqu'au 15/10/2020 à 00h01	A partir du 15/10/2020 à 00h01	Réduction -10% FFCAM
Expert	80 €	90 €	Oui
Elite	35 €	40 €	Oui
Sport	25 €	30 €	Oui



L'esprit Club Alpin

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS GROUPEES

L'organisateur propose des inscriptions groupées pour les parcours Expert, Elite et Sport selon les principes suivants :

- 7 dossards achetés pour le prix de 6 (hors frais de gestion prélevés par la plateforme d'inscription)
- offre valable pour Expert, Elite, Sport ou combinaison entre ces différents parcours : en cas de combinaison, le dossard offert est le moins cher
- **paiement en une seule fois**
- **la réduction - 10% FFCAM ne s'applique pas dans les inscriptions groupées**

ARTICLE 4 – REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera effectué au village départ, à proximité de l'auberge de Pichauris,

Voir tableau en page 1 pour les horaires.

L'organisateur se réserve le droit d'organiser un retrait des dossards anticipé (sans aucun caractère obligatoire) chez un de ses partenaires. Les inscrits en seront informés par e-mail.

Le dossard sera fixé devant et visible en totalité.

Attention : l'organisateur pour des raisons sanitaires ne fournit pas les épingles pour les dossards.

ARTICLE 5 – MATERIEL OBLIGATOIRE

EXPERT	ELITE	SPORT
- Réserve d'eau d'1.5 litre minimum	- Réserve d'eau d'1.5 litre minimum	- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum
- Veste imperméable avec capuche non détachable	- Couverture de survie	- Couverture de survie
- Lampe frontale avec piles de rechange	- Téléphone mobile	- Téléphone mobile
- Couverture de survie	- Sifflet	- Sifflet
- Téléphone mobile	- Réserve alimentaire	- Réserve alimentaire
- Bonnet	- Gobelet	- Gobelet
- Gants		
- Sifflet		
- Bande élastique adhésive		
- Réserve alimentaire		
- Gobelet		

POUR L'ENSEMBLE DES PARCOURS, LE PORT DE CHAUSSURES DE TRAIL EST OBLIGATOIRE.

ARTICLE 6 – PARCOURS & CONSIGNES DE COURSE

Comité départemental des Clubs Alpains et de Montagne (CD13 FFCAM)
14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

www.alpintrail.fr



L'esprit Club Alpin

Cette épreuve est organisée dans le pur esprit sportif des trails, les parcours sont tracés dans un espace naturel fragile classé NATURA 2000, en majorité sur sentier.

Les parcours sont en boucle au départ de l'auberge de Pichauris.

Les parcours Expert, Elite et Sport sont intégralement balisés avec de la rubalise biodégradable siglée ALPIN TRAIL et par fléchage.

Des points de contrôle officiels et de ravitaillement sont positionnés sur les circuits. Les coureurs sont informés à l'occasion du briefing d'avant course et les points de contrôles sont mentionnés sur les tracés officiels mis en ligne sur www.tracedetrail.fr et www.alpintrail.fr

A noter : l'organisateur installera des points de contrôle volontairement non-signalés sur les différents parcours.

Les ravitaillements « sauvages », c'est-à-dire hors zones, accompagnateurs et assistants sont interdits afin de respecter le principe de semi-autonomie et l'équité entre coureurs.

Le ravitaillement de Notre Dame des Anges (parcours Expert) est strictement interdit aux véhicules : propriété privée. Les contrevenants qui s'engagent sur la piste DFCI risquent une amende de 135€.

Les coureurs s'engagent à :

- Respecter la faune et la flore, à rester sur les parcours tracés et à ne rien laisser derrière eux (mouchoirs en papiers, emballages...);
- Passer les points de contrôle avec leur dossard au niveau du torse, afin de permettre leur identification;
- Prévoir le matériel obligatoire : **voir tableau récapitulatif article 5.**

Le non-respect de ces consignes entraîne la disqualification du coureur.

Les commissaires de course placés aux points de ravitaillement et de contrôle, les membres des organisations de secourisme ainsi que les coureurs serre-file membres de l'organisation ont toute autorité pour arrêter un coureur présentant des signes excessifs de fatigue ou hors délai.

En cas d'abandon : signalez-vous soit à un point de contrôle, soit par téléphone au numéro figurant sur le dossard.

Mention particulière : Le parcours Elite (32.8 km) emprunte **le Grand Vallon de Lascours**, zone particulièrement sensible et protégée. Les signaleurs et les contrôleurs seront extrêmement stricts sur le respect des consignes de course sur cette partie.

Pour éviter la dégradation de l'écosystème, les dépassements sont interdits sur la zone dite « des marmites » (franchissement à l'aide de cordes installées pour l'occasion).

ARTICLE 7 – RECOMPENSES – CLASSEMENT

Le classement établi par la société KMS fait foi.

La remise des prix aura lieu le dimanche 8 novembre au village de course à partir de 13h30.

Tous les concurrents et bénévoles sont conviés à la collation d'après course.

Comité départemental des Clubs Alpins et de Montagne (CD13 FFCAM)
14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

www.alpintrail.fr

Page 5 sur 10



L'esprit Club Alpin

Podiums EXPERT, ELITE, SPORT : Scratch et les 1ers premiers de chaque catégorie, sans cumul

- Réclamations : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

- Le Jury de l'épreuve se compose :
 - du Président de l'association organisatrice (CD13 FFCAM)
 - des responsables des parcours
 - du responsable des signaleurs-baliseurs-serres files
 - d'un représentant des coureurs

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 8 - BARRIERES HORAIRES ET MISES HORS COURSE

Le dépassement des barrières horaires entrainera la mise hors course du coureur.



L'esprit Club Alpin

Points stratégiques	Objet	KM EXPERT	Barrières horaire base 4,5 km/h	KM ELITE	Barrières horaire	KM SPORT	Barrières horaire
Les Marres	Ravito	20	H+4H30	N/A		N/A	
Notre Dame des Anges	Ravito	33	H+7H30	N/A		N/A	
Pichauris	Ravito	47	H+10H30	N/A		N/A	
Baume Sourne	Ravito	60		13,2		13,2	
Pied du Garlaban	Point d'eau + anti triche	66,4	H+14H30	19	H+3H	19	Mise hors course à H+5H00
Séparation Expert / Elite (vers Lascours)	Séparation	69,3		22		22	
Lascours	Eau	N/A	N/A	23		23	
Le Défens	Ravito	75,8	H+16H30	29,5	H+6H15	29,5	
Arrivée Pichauris	Arrivée	79,4	H+17H15	32,4		32,4	

Les barrières horaires sont intégrées dans les tables de passage sur les traces officielles (tracedetrail.fr).

Les coureurs désirant terminer le parcours le feront sans dossard et sous leur propre responsabilité. Tout coureur souhaitant porter réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

ARTICLE 9 – SECURITE-SECOURS

Un PC sécurité-secours est installé sur le village départ/arrivée. Sa tenue est confiée à une association reconnue et habilitée par les pouvoirs publics ou à un organisme de secours professionnel. Les secours peuvent être mobilisés sur les parcours en cas de besoin.

Des contrôles anti-dopage peuvent être diligentés par les autorités administratives et sanitaires compétentes.

L'organisateur se soumettra aux directives des différentes autorités.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé.

Il est interdit de pénétrer sur le village départ avec un véhicule motorisé sous peine d'amende dressée par les agents assermentés du Parc Départemental de Pichauris.

L'accès aux parkings et l'aide au stationnement sont assurés par des membres bénévoles reconnus par l'organisateur le suivi de leurs consignes est obligatoire.

Nous invitons les usagers du Parc Départemental de Pichauris à limiter leurs déplacements en VTT, le jour de l'épreuve, sur les parcours utilisés par les courses Alpin Trail.

ARTICLE 10- ASSURANCE

Comité départemental des Clubs Alpains et de Montagne (CD13 FFCAM)
14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

www.alpintrail.fr



L'esprit Club Alpin

En tant qu'organisateur, le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM est couvert en responsabilité civile. Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 11- METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve (même en cours). Il n'est pas prévu de circuits de repli. Les engagements restent acquis à l'organisateur.

ARTICLE 12- COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE – VIE PRIVEE – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à notre épreuve implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de la société qui gère les inscriptions.

ARTICLE 13 – CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

ARTICLE 14 – ANNULATION DU FAIT DU COUREUR

Aucun remboursement n'est effectué après l'inscription sauf cas de force majeur (décès, maladie grave..). Le remboursement doit être sollicité par e-mail auprès de l'organisateur dont la décision est sans appel.

ARTICLE 15 – DROIT DE SAISIE

Le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM (CD13 FFCAM) organisateur de l'ALPIN TRAIL DE PICHAURIS se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour signaler tout nuisance volontairement portée à la bonne tenue de la manifestation (débâlisage, obstruction des parcours, perturbations sonores, visuelles...).



L'esprit Club Alpin

ARTICLE 16 – MANQUEMENT AU REGLEMENT

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION & DISQUALIFICATION
Coupe du parcours	10 minutes de pénalité par kilomètre évité. Pénalité appliquée à l'arrivée sur contrôle de la trace.
EXPERT : Absence de matériel obligatoire de sécurité selon article 5 : <i>réserve d'eau d'1.5 litre minimum</i> <i>veste imperméable avec capuche</i> <i>lampe frontale avec piles de rechange</i> <i>couverture de survie</i> <i>téléphone mobile</i>	Disqualification immédiate
EXPERT : Autre absence de matériel obligatoire selon article 5 : <i>Bonnet</i> <i>Gants</i> <i>Sifflet</i> <i>Bande élastique adhésive</i> <i>Réserve alimentaire</i> <i>Gobelet</i>	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance et accompagnement en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate
Défaut de dossard visible	Pénalité 15 min
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision de la direction de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite (barrière horaire)	Disqualification
EXPERT : Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure



L'esprit Club Alpin

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.
Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.